

11/07/2019 Monsieur et Madame ~~Fai~~ VANLIER THIERRY
demande que les parcelles "LA FONTENILLE" numéros
170 et 171 soient classées constructibles. Soit
~~un~~ reprendre les parcelles dans le hameau de
la fontenille. Ses deux parcelles étaient
constructibles auparavant. Les parcelles seraient
divisées en 2 lots de $\pm 3500 \text{ m}^2$ ce qui correspond
avec le passé. Electricité, eau, + accès = route
à disposition. Lot 332 a été récemment construit
dans la même rue (vis à vis) de nos parcelles

Pournat 11/07/2019

